

**PROCES - VERBAL**  
**de la séance du Conseil Municipal du lundi 7 mai 2018**

La séance est ouverte à 20<sup>H</sup>00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** - Francis **SCHEYDER** - Elisabeth **BECK** - Jean-Marc **KRENER** - Suzanne **SCHNELL** - Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** - Josiane **FAUTH** - Jean-Luc **HERRMANN** - Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marie **MATTER** - Cathy **MUNSCH** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** - Vincent **LEININGER** - Claude **REIMANN** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Lucie-Laure **MOREY**

Absents ayant donné procuration :

Dominique **FRITSCHMANN** par procuration donnée à Jacqueline **SCHNEPP**  
Nicole **GESCHWIND** par procuration donnée à Anny **STUCKI**  
Jean-Marc **FISCHBACH** par procuration donnée à Suzanne **SCHNELL**  
Daniel **JUNG** par procuration donnée à Elisabeth **BECK**  
Catherine **SCHWARTZ** par procuration donnée à Hans **DOEPPEN**  
Elisabeth **ROTH** par procuration donnée à Claude **REIMANN**  
Steeve **FERTIG** par procuration donnée à Lucie-Laure **MOREY**

Absent: Lionel **STEINMETZ**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Après avoir désigné son membre Jean-Marie **MATTER** comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Signature avec la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour les travaux de réaménagement des rues des Lilas et des Fleurs à Ingwiller
2. Mise aux normes d'accessibilité de l'église protestante – Approbation de l'avant-projet
3. Marchés publics – Redynamisation du centre-bourg d'Ingwiller – Déclaration de sous-traitance
4. Marchés publics – Mise aux normes d'accessibilité de l'église catholique – Déclaration de sous-traitance
5. Renonciation au droit de résolution à la vente de l'immeuble sis 36 rue de la Poudrière
6. Fonction Publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT – Création de poste
7. Finances Locales – Attribution de subvention
8. Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation
9. Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation
10. Divers

**1° Signature avec la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour les travaux de réaménagement des rues des Lilas et des Fleurs à Ingwiller**

M. Jean-Marc KRENER, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération en date du 26/03/2018 le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet concernant la « *Réhabilitation de la voirie et des réseaux de la rue des Fleurs et de la rue des Lilas à Ingwiller* ».

Depuis le 1er janvier 2018 la compétence « *création, aménagement et entretien de la voirie* » est exercée par la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 14/12/2017.

Compte tenu de la compétence en matière de voirie de la CCHLPP, il a donc été acté que le projet serait réalisé sous maîtrise d'ouvrage unique de la CCHLPP étant entendu que serait à la charge de la Commune la part de travaux relevant des compétences communales.

C'est ainsi que pour une question de cohérence des aménagements et une bonne coordination des travaux, il a été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de la CCHLPP et la passation d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la CCHLPP et la Commune d'Ingwiller ayant pour objet de confier à la CCHLPP le soin de réaliser au nom et pour le compte de la Commune la partie d'ouvrage relevant des compétences communales.

Dans cette perspective il y a lieu d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. Jean-Marc KRENER expose à l'assemblée les points essentiels de la convention :

La convention arrête l'enveloppe financière comme suit :

Prestations	Montants HT	Dont à la charge	
		de la CCHLPP	de la Commune
	a + b	a	b
<b>Travaux de voirie</b> Répartition des coûts	269 815,00 €	169 002,50 €	100 812,50
<b>Pourcentage</b>		62,64 %	37,36 %
<b>Frais annexes</b> (répartis au prorata des travaux)	2 452,32 €	1 536,05 €	916,27 €
<b>Maitrise d'œuvre</b> (répartis au prorata des travaux)	7 732,68 €	4 843,48 €	2 889,21 €
<b>TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>280 000,00 €</b>	<b>175 382,02 €</b>	<b>104 617,98 €</b>

La CCHLPP assurera le financement des dépenses liées à l'ensemble de l'opération, ce qui comprend le préfinancement de la part incombant à la Commune.

La Commune s'engage à rembourser à la CCHLPP les montants dus dans un délai de 40 jours suivant la réception des documents justificatifs.

Le remboursement sera effectué selon le coût réel des prestations, en montant toutes taxes comprises.

La CCHLPP pourra demander des acomptes à la Commune dès lors que le montant des travaux relevant des compétences communales payé par la CCHLPP aura atteint 20 000 € HT.

Le solde des sommes dues par la Commune sera versé à la CCHLPP lors de la présentation du décompte définitif des travaux.

M. Jean-Marc KRENER précise que la CCHLPP a approuvé les termes de ladite convention par délibération en date du 12/04/2018.

- L'avis des élus est demandé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Ingwiller, décide à l'unanimité :**

- 1) **D'approuver** le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour les travaux de réaménagement des rues des Lilas et des Fleurs à Ingwiller entre la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre et la Commune d'Ingwiller ;
- 2) **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

## **2° Mise aux normes d'accessibilité de l'église protestante – Approbation de l'avant-projet**

M. Jean-Marc KRENER, Adjoint au Maire, rappelle que la ville d'Ingwiller a engagé un programme de mise aux normes visant à rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite tous les bâtiments communaux recevant du public dans le cadre de la mise en conformité prescrite par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2016.

La commune a trois ans à compter de cette date pour réaliser les travaux de mise aux normes conformément aux obligations fixées par les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

M. Jean-Marc KRENER indique que des travaux de mise aux normes ont déjà été engagés en 2016 et 2017 pour rendre accessibles l'école de musique, la bibliothèque, les locaux de répétition de la musique municipale, le groupe scolaire, ainsi que l'église catholique.

En 2018, la commune souhaite poursuivre son programme de mise aux normes en concentrant ses efforts sur l'accessibilité de l'église protestante.

Dans cette perspective, la municipalité a décidé de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération au bureau d'architecte « *Atelier Thomas* ».

Celui-ci avait déjà œuvré pour le projet de construction du complexe réunissant école de musique, bibliothèque et marché couvert au centre-ville.

Pour assurer une cohérence architecturale entre ces deux opérations très proches, la municipalité a décidé de travailler avec le même architecte.

M. Jean-Marc KRENER présente à l'assemblée les caractéristiques essentielles de l'avant-projet développé par la maîtrise d'œuvre :

#### **Descriptif du projet :**

Le projet consistera essentiellement en l'aménagement d'une rampe en béton avec habillage en grès des Vosges.

Cette rampe longera les façades EST et SUD de l'église suivant le tracé du soubassement existant.

L'accès se fera par le côté EST (côté monument aux morts).

La rampe permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'église protestante par la porte SUD (côté mairie).

La rampe sera surmontée d'un garde-corps en acier laqué à motif découpé rappelant les matériaux et coloris du marché couvert situé en face de l'église.

Les deux escaliers existants feront également l'objet d'une mise aux normes :

- pose de bandes d'éveil à la vigilance ;
- mise en contraste des nez de marches et contremarches ;
- pose de main-courantes.

L'éclairage des différents accès sera également mis aux normes.

#### **Coût du projet :**

L'avant-projet développé par le bureau d'architecte « *Atelier Thomas* » prévoit un coût global prévisionnel pour les travaux de 64 724 € HT décomposé comme suit :

<i>Mise aux normes d'accessibilité de l'église protestante d'Ingwiller</i> <i>Estimation des travaux au stade avant-projet</i>	
<b>Nature des Travaux</b>	<b>Montant des travaux en € HT</b>
Rampe PMR	52 800,00
Accès escalier entrée côté mairie	6 500,00
Accès escalier entrée principale	5 424,00
<b>Total</b>	<b>64 724,00</b>

#### **Financement du projet :**

Le projet peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la *Dotation de Soutien à l'Investissement Local* (DSIL). Les investissements réalisés en vue de la mise en accessibilité des établissements recevant du public s'intègrent effectivement dans les grandes priorités d'investissement fixées par l'article L2334-42 du CGCT. Le taux de subvention se situe entre 20 et 40%.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'opération « *Mise aux normes d'accessibilité de l'église protestante d'Ingwiller* » sera le suivant :

<b>Mise aux normes d'accessibilité de l'église protestante d'Ingwiller</b>		
<b>Plan de financement prévisionnel</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Travaux	64 724,00	100
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>64 724,00</b>	<b>100</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Etat - DSIL 2018 (subvention)	25 889,60	40
Ville d'Ingwiller (autofinancement – Fonds propres)	38 834,40	60
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>64 724,00</b>	<b>100</b>

### **Planning :**

Le planning prévisionnel proposé est le suivant :

<b>Mise aux normes d'accessibilité de l'église protestante d'Ingwiller</b>	
<b>Planning prévisionnel au stade avant-projet</b>	
Dépôt de l'autorisation d'urbanisme	Mai-18
Consultation des entreprises	Juillet-18
Attribution du marché de travaux	Août-18
Démarrage chantier	Septembre-18
Fin des travaux	Décembre-18

M. le Maire, Hans DOEPPEN, ajoute que l'avant-projet concernant la « *Mise aux normes d'accessibilité de l'église protestante d'Ingwiller* » a été accueilli favorablement par la commission « Urbanisme » lors de sa réunion du 2 mai dernier.

- L'avis du Conseil Municipal est demandé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Ingwiller, décide à l'unanimité :**

- 1) **D'adopter** le projet de travaux « *Mise aux normes d'accessibilité de l'église protestante d'Ingwiller* » pour un coût global prévisionnel de 64 724 € HT ;
- 2) **D'approuver** le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Mise aux normes d'accessibilité de l'église protestante d'Ingwiller</b>		
<b>Plan de financement prévisionnel</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Travaux	64 724,00	100
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>64 724,00</b>	<b>100</b>

RESSOURCES	Montant € HT	%
Etat - DSIL 2018 (subvention)	25 889,60	40
Ville d'Ingwiller (autofinancement – Fonds propres)	38 834,40	60
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>64 724,00</b>	<b>100</b>

- 3) **D'autoriser** M. le Maire à solliciter la *Dotation de Soutien à l'Investissement Local* (DSIL) 2018 ainsi que toutes les aides pouvant être obtenues pour le financement de cette opération ;
- 4) **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3° Marchés publics – Redynamisation du centre-bourg d'Ingwiller – Déclaration de sous-traitance**

M. Jean-Marc KRENER, Adjoint au Maire, indique que la société *LOSBERGER SAS à 67170 BRUMATH*, titulaire du marché lot n°15 « Structure tendue » du marché « Redynamisation du centre-bourg d'Ingwiller », a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct en vue de confier le montage et l'enlèvement des déchets à l'entreprise *EURL SYNTHOMETALU – 90 rue du Vaucluse – 70300 AILLONCOURT*.

Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant est de 8 000 € hors TVA (travaux sous-traités relevant de l'article 283 - 2 nonies du Code Général des Impôts).

- L'avis des élus est demandé quant à l'agrément de cette sous-traitance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 5 abstentions, accepte l'agrément de sous-traitance demandé et autorise M. le Maire à signer la déclaration de sous-traitance pour le marché susvisé.**

### **4° Marchés publics – Mise aux normes d'accessibilité de l'église catholique – Déclaration de sous-traitance**

M. Jean-Marc KRENNER, Maire-Adjoint en charge des travaux explique que la société *RAUSCHER à 67320 ADAMSWILLER*, titulaire du marché « Mise aux normes de l'accessibilité de l'église catholique » a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct en vue de confier la fourniture et la pose d'une réglette lumineuse à l'entreprise *INDUS SIFEC – 8 rue Tiergarten – 67430 DIEMERINGEN*.

Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant est de 5 672.62 € hors TVA (travaux sous-traités relevant de l'article 283 - 2 nonies du Code Général des Impôts).

- L'avis des élus est demandé quant à l'agrément de cette sous-traitance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'agrément de sous-traitance demandé et autorise M. le Maire à signer la déclaration de sous-traitance pour le marché susvisé.**

#### **5° Renonciation au droit de résolution à la vente de l'immeuble sis 36 rue de la Poudrière**

M. le Maire, Hans DOEPPEN, expose au Conseil Municipal que Maître Luc SENDEL, notaire à La PETITE PIERRE, a informé la commune qu'il était en charge de la vente d'un bien sis à INGWILLER, 36 rue de la Poudrière, cadastré section 16 n°256/85.

Après recherches au livre foncier, Maître SENDEL a constaté que ledit bien était grevé d'une inscription d'un droit de résolution de la vente au profit de la commune d'Ingwiller.

Aussi, afin de permettre l'aliénation du bien, il y a lieu de consentir à la mainlevée du droit de résolution à la vente, de donner mainlevée dudit droit et requérir la radiation matérielle de l'inscription au livre foncier d'Ingwiller.

Ces actes peuvent être effectués pour le compte de M. le Maire par Maître Luc SENDEL (ou tous clercs de son étude notariale) par le biais d'une procuration.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la procuration donnant pouvoir à Maître SENDEL de renoncer au droit de résolution de la vente du bien précité.

- L'avis des élus est demandé.

#### ***Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal :***

- 1) **Accepte** de renoncer au droit de résolution de la vente inscrit au Livre Foncier au profit de la commune d'Ingwiller grevant les biens et droits immobiliers sis à INGWILLER, 36 rue de la Poudrière, cadastré section 16 n°256/85,
- 2) **Autorise** M. le Maire à signer la procuration donnant pouvoir à Maître SENDEL de renoncer au droit de résolution de la vente du bien précité.

#### **6° Fonction Publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT – Création de poste**

M. Serge JUD, Maire-Adjoint en charge des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que M. Julien MAZURIER, responsable du Service des Espaces Verts, peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté.

Actuellement au grade de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, il remplit les conditions pour un avancement au grade de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Proposition est faite au Conseil Municipal de créer le poste nécessaire à la nomination de M. Julien MAZURIER avec effet immédiat.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De créer un poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, avec effet immédiat.

### **7° Finances Locales – Attribution de subvention**

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint chargé des ressources financières, informe que l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bouxwiller a sollicité une subvention de 200 € pour le financement de ses activités, deux de ses membres étant des jeunes habitants d'Ingwiller.

L'avis des élus est demandé quant à l'attribution de cette subvention. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- d'attribuer une subvention de 200,00 € à l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bouxwiller.

### **8° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ✚ 08/18 – Appartement 13 rue d'Obersoultzbach appartenant à la SCI BAY OZ à 67240 BISCHWILLER ;
- ✚ 16/18 – Terrain Lieu-dit Straengen appartenant à Mme NETHING Marie à 67700 SAVERNE ;
- ✚ 17/18 – Locaux 30 Faubourg du Gal Philippot appartenant à l'Eurl WALTER à 67340 INGWILLER.
- ✚ 18/18 – Immeuble 1 rue de la Moder appartenant à Mme BECKER Danielle à 67201 ECKBOLSHEIM
- ✚ 19/18 – Immeuble 27 rue de la Brasserie appartenant aux Consorts LARBALETRIER – FREYD ;
- ✚ 20/18 - Terrain rue de la Gare appartenant à M. IS Halil à MERAM (Turquie) ;
- ✚ 21/18 – Immeuble 36 rue de la Poudrière appartenant à M. BOOS Serge à 67290 LA PETITE-PIERRE ;
- ✚ 22/18 – Appartement 21 Faubourg du Gal Philippot appartenant à M. SOYDINC Volkan à 67340 INGWILLER ;
- ✚ 23/18 – Immeuble 6 rue des Noyers appartenant à M. GROSS Ernest à 67240 BISCHWILLER.



## 9° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à sa délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, il a signé les contrats suivants :

- ✚ Le 15/02/2018 – marché « *Maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'immeuble sis 11 rue de l'Asile à Ingwiller* »
- ✚ Le 08/03/2018 – marché « *Fourniture d'un chapiteau* » pour un montant de 22 640.00 € HT avec la société ATS à 67310 WASSELONNE ;
- ✚ Le 08/03/2018 – marché « *Fourniture d'un plancher bois pour chapiteau* » pour un montant de 7 569.21 € HT avec la société ATS à 67310 WASSELONNE ;
- ✚ Le 28/03/2018 – marché « *Travaux de rénovation du forage d'Ingwiller* » pour un montant de 6 380.00 € HT avec l'entreprise RAUSCHER à 67320 ADAMSWILLER.
- ✚ Le 29/03/2018 – marché « *Travaux de mise en souterrain des réseaux ORANGE - rue des Fleurs et rue des Lilas à Ingwiller* » avec la société ORANGE SA à 67000 STRASBOURG pour un montant global de 8 419.00 € HT ;
- ✚ Le 13/04/2018 – marché « *Fourniture d'une balayeuse/déssherbeuse* » pour un montant de 81 147.76 € HT par le biais de l'UGAP (l'Union de groupements d'achat public) ;
- ✚ Le 18/04/2018 - marché « *Maîtrise d'œuvre pour la rénovation des sanitaires de l'école maternelle et le rafraichissement d'une salle de classe à l'école élémentaire* » avec M. Patrick WIEREL Architecte à 67700 SAVERNE, pour un montant global et forfaitaire de 8 925.00 € HT ;
- ✚ Le 25/04/2018 - marché « *Maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement d'une placette valorisant l'enceinte fortifiée inscrite au titre des monuments historiques - rue de l'Asile à Ingwiller* » avec le groupement composé des entreprises MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURES et GABRIEL MILOCHAU PAYSAGISTE CONCEPTEUR, respectivement basées 24 rue des Chasseurs à 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS et 2a rue du Kirchfeld à 67340 SPARSBACH, pour un montant global de 17 675.00€ HT.

## 10° Divers

- ✚ Jacqueline SCHNEPP, Maire-Adjoint en charge de l'Education, indique que les travaux de la cour de l'école maternelle sont en cours de finalisation. Elle présente ensuite les travaux de rénovation des sanitaires qui seront également entrepris à l'école maternelle cette année.
- ✚ Serge JUD, Adjoint au Maire chargé des ressources humaines, informe que le candidat au poste de policier municipal qui a été retenu en premier lieu, n'a pas donné suite. Le second candidat qui avait été retenu, a été reçu. Il devrait rejoindre le service de Police Municipale au 1<sup>er</sup> juillet.

- - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

- - -

VU POUR ACCORD  
Le secrétaire de séance  
Jean-Marie **MATTER**

Pour copie conforme  
Le Maire  
Hans **DOEPPEN**